

Revue de presse #54



La revue de presse, la nouvelle rubrique de Voix d'Exils.
Auteur; Damon / Voix d'Exils.

Sous loupe : Comment les pays européens et l'agence Frontex persécutent les exilés qui se présentent à leurs frontières / Migration: le parquet de Palerme veut traduire Salvini en justice / Citoyenneté : la naturalisation facilitée n'est pas si simple en

Suisse

Comment les pays européens et l'agence Frontex persécutent les exilés qui se présentent à leurs frontières

bastamag.net, le 16 mars 2021

Du Nord de la France aux Balkans, de la Manche à la mer Égée, jusqu'aux frontières extérieures de l'Europe, les droits des réfugiés sont quotidiennement bafoués.

La police française chasse les exilés à Grande-Synthe et des dizaines de cas de refoulements ont lieu à la frontière entre la Grèce et la Turquie en mer Égée, selon le rapport 2020 de l'ONG allemande Mare Liberum, qui s'est donnée pour mission d'observer la situation des droits humains dans cette zone. On compte plus d'un refoulement par jour en moyenne.

Les garde-côtes grecs ont développé plusieurs stratégies qui se surpassent les unes les autres en termes de cruauté. Ils forcent les réfugiés à embarquer dans des radeaux ou des bateaux de sauvetage, les entraînent dans les eaux turques et les laissent dériver. Ces garde-côtes grecs sont même accusés d'embarquer des réfugiés sur leurs navires pour ensuite les faire débarquer sur des îles turques « souvent inhabitées ».

Depuis des mois, des organisations de la société civile et des médias documentent ces abus. À l'automne 2020, un groupe de médias de différents pays européens (le magazine allemand Der Spiegel, les sites d'investigation Bellingcat et Lighthouse Reports ont aussi révélé l'implication active des forces de l'agence européenne de protection des frontières Frontex, dirigée par le diplomate français, Fabrice Leggeri, dans six cas de refoulements illégaux à la frontière gréco-turque en mars et octobre 2020.

Migration: le parquet de Palerme veut traduire Salvini en justice

msn.com, le 21 mars 2021

Le bureau de Palerme en Sicile veut traduire en justice Matteo Salvini pour une affaire de migrants bloqués en mer en 2019 alors qu'il était ministre de l'Intérieur et le chef du parti italien d'extrême droite de la Ligue. Il est soupçonné de séquestration de personnes et d'abus de pouvoir pour avoir interdit le débarquement d'une centaine de migrants secourus en mer par Open Arms en août 2019 et refusé pendant des jours d'accorder un port sûr au navire de l'ONG espagnole. Le bateau mouillait au large de la petite île de Lampedusa alors que les conditions à bord s'aggravaient.

Open Arms a déclaré, de son côté, que violer les droits de personnes vulnérables est un crime dans n'importe quel pays démocratique qui respecte la Constitution et les conventions internationales, confirmant également le renvoi en justice réclamé par le parquet de Palerme.

Matteo Salvini, qui risque 15 ans de prison, était présent au tribunal pour la deuxième audience sur cette affaire. Il dit ne pas être inquiet et « fier d'avoir œuvré à la protection de mon pays, dans le respect des lois ».

Citoyenneté : La naturalisation facilitée n'est pas si simple en Suisse

24 heures, le 21 mars 2021

La nouvelle loi sur la naturalisation facilitée approuvée à 60,4% par le peuple suisse le 12 février 2017, visait à permettre à quelques 25'000 personnes étrangères de troisième génération d'obtenir plus facilement le passeport à croix blanche. Trois ans après son entrée en vigueur, seules 1868 personnes ont effectué la démarche selon les recherches menées

par la NZZ am Sonntag. Ce, malgré la rapidité et l'abaissement du prix des procédures.

La raison principale de cet échec réside plutôt dans la difficulté des démarches à entreprendre pour l'obtention du sésame à croix blanche. Parmi les conditions requises, il faut attester de manière vraisemblable qu'au moins l'un des grands-parents du requérant est né en Suisse ou qu'il a acquis un droit de séjour en Suisse. « Imaginez que vous deviez trouver un document non numérisé de votre grand-mère décédée » commente Walter Leimgruber, président de la Commission fédérale des migrations (CFM), dans la NZZ am Sonntag. Deuxième difficulté majeure: il faut également donner la preuve qu'au moins l'un des deux parents du requérant a accompli cinq ans au moins de scolarité obligatoire en Suisse.

De nombreux travailleurs saisonniers de première génération n'étaient pas autorisés à amener leurs enfants en Suisse que lorsque ceux-ci étaient en bas âge, rappelle Walter Leimgruber. Selon ce spécialiste, de nombreux jeunes commencent ainsi les démarches et abandonnent par frustration. La Commission des institutions politiques du Conseil national se penchera prochainement sur la question pour résoudre ce paradoxe.

Masar Hoti

Membre de la rédaction vaudoise de Voix d'Exils